

Services de Santé Non Assurés (SSNA)

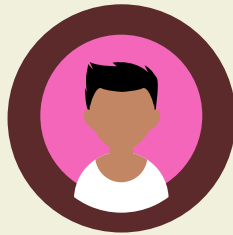
- Le programme des services de santé non assurés (SSNA) offre aux clients admissibles des Premières Nations et des collectivités inuites une couverture pour une gamme de prestations de santé qui ne sont pas couvertes
- En Colombie-Britannique, FNHA a facilité la transition vers le plan PharmaCare " W " pour les clients des Premières Nations
- N.B. : certaines organisations des Premières Nations et inuites ont assumé l'administration (Akwesasne, bande no 159, par exemple)

Clients admissibles



Clients des Premières Nations

admissibles avec un numéro d'identification spécifique



Clients Inuits

admissibles avec un numéro d'identification spécifique



Enfants < 12 mois dont un parent/ tuteur légal est un membre éligible

peut être prolongé jusqu'à 24 mois*

Numéro d'identification du bénéficiaire

Les bénéficiaires admissibles des Premières Nations doivent fournir un des :

- Numéro d'enregistrement du statut d'Indien
- Numéro émis par les SSNA (numéro B)

Les bénéficiaires Inuits reconnus doivent fournir un des :

- Numéro de soins de santé des Territoires du Nord-Ouest (TNO)
- Numéro de soins de santé du Nunavut
- Numéro d'identification de la DGSPNI**

Les enfants de moins de 12 mois peuvent être admissibles aux prestations du Programme des SSNA si un des parents/tuteurs légal de l'enfant est admissible au Programme. Dans ce cas, la première soumission doit être faite manuellement à l'aide du formulaire de demande de paiement des services de médicaments du programme des SSNA. *Veuillez contacter le bureau régional des SSNA pour obtenir un numéro d'identification de client temporaire pour les enfants de 12 à 24 mois

**DGSPNI : Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits

Ce qui est couvert par le programme

Les clients du programme des SSNA ne paient pas de franchise ou coassurance pour les prescriptions admissibles ou pour les médicaments en vente libre (produits des annexes U, II, III) s'ils sont recommandés par un(e) pharmacien(ne) avec documentation. Le programme offre une couverture pour certains services de santé en pharmacie dans les catégories suivantes :



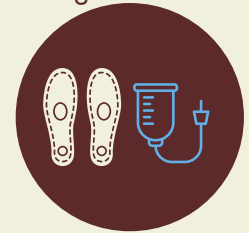
Prescriptions



Médicaments en vente libre



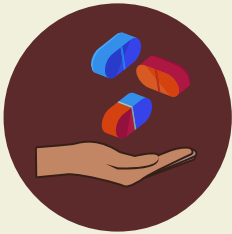
Matériel médical



Équipement médical

Liste des médicaments

Un répertoire de tous les médicaments (prescriptions et médicaments en vente libre) couverts. Le formulaire de recherche en ligne est disponible à <https://nihb.express-scripts.ca/db/>. Il est mis à jour quotidiennement. Si un article n'est pas couvert lors de la facturation par voie électronique, appelez le centre d'exception des médicaments du programme des SSNA au 1-800-281-5027 pour demander un remboursement.



Couvert sans restriction

Aucun critère établi ou approbation préalable exigée



Usage restreint

Critères sur la liste des médicaments. Peut être admissible à la couverture si les critères sont remplis. Certains exigent un formulaire de demande pour les médicaments à usage restreint.



Médicaments d'exception

Non répertorié dans la liste des médicaments. Peut être approuvé en spécial circonstances via le formulaire de demande de médicaments d'exception

Produits en vente libre éligibles au remboursement avec recommandation du/de la pharmacien(ne)

Les SSNA offrent une couverture complète pour les produits en vente libre admissibles (Annexes U, II, III) si le produit a été recommandé par un(e) pharmacien(ne) de n'importe quelle province ou territoire, indépendamment de l'autorité de prescription pharmaceutique. Les pharmacien(ne)s doivent documenter leurs recommandations pour les produits en vente libre (Annexes U, II, III) pour les conditions dans la liste des médicaments et soumettre leur réclamation aux SSNA (tous les provinces et territoires avec l'exception de la C.-B.).

- **Colombie-Britannique :** → Soumettre au plan PharmaCare W ' Bien-être '
- **Organisations des Premières Nations et inuites administrant voir** → "Trousses de soumission des demandes de paiement" 2019 (pages 21 - 22).

Wholehealth Pharmacy
123 Avenue Pharmacy
Toronto, Ontario, 1A2 B3C

juin 30, 2020

NOM DU PATIENT
DDN : (DD/MM/AAAA)
18-85 Citizen Ct
Markham ON L6G 1A8

Acétaminophène 325 mg
Prendre 1-2 comprimés q4-6 prn
30 comprimés

Nom du Pharmacien
Pharmacien #24351

La documentation associée aux réclamations soumise suite à la recommandation d'un pharmacien doit contenir

- Date
- Nom, addresses, date de naissance du patient
- Nom et quantité du médicament
- Dose du médicament
- Montant recommandé/mode d'emploi
- Signature, numéro d'identification du/de la pharmacien(ne)

Remboursement à la pharmacie

Le coût du médicament et les frais d'exécution d'ordonnance seront remboursés par les SSNA

Le programme des services de santé non assurés (SSNA) est un programme fédéral de soins de santé financé pour les résidents admissibles des Premières Nations et des Inuits du Canada. Le programme offre une couverture complète pour les produits en vente libre (annexes U, II, III) éligibles si ces derniers sont recommandés par un(e) pharmacien(ne) avec documentation (voir page 2). Consultez le tableau ci-dessous pour des exemples de produits admissibles.

Traitements en vente libre couverts par le programme des SSNA avec la recommandation d'un(e) pharmacien(ne)

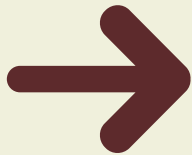
Conditions médicales	Exemples de traitements admissibles
Acné	Produits topiques à base de peroxyde de benzoyle
Conjonctivite allergique	Produits ophtalmiques
Rhinite allergique	Antihistaminiques, corticostéroïdes intranasaux, solutions nasales
Anaphylaxie	Auto-injecteur d'épinéphrine
Conjonctivite bactérienne et otite externe	Sulfate de polymyxine B et gouttes de gramicidine, bacitracine zinc
Constipation et solutions de lavage	Laxatifs et cathartiques
Contraception	Préservatifs, diaphragmes et capes cervicales, spermicides et éponges
Diabète mellitus	Dispositifs diabétiques et bandelette de test de glucose qui ne nécessitent pas d'approbation préalable
Contraception d'urgence	Plan B
Fièvre chez les enfants (11 ans et moins)	Suspension liquide d'ibuprofène ou comprimés à croquer; suspension liquide d'acétaminophène ou comprimés à croquer
Fièvre ou douleur (12 ans et plus)	Acétaminophène, anti-inflammatoires non-stéroïdiens
Infections fongiques de la peau et des muqueuses	Antifongiques topiques et vaginaux (à l'exclusion du shampooing de kétoconazole), fluconazole en dose unique
Les poux	Pédiculicides
Multivitamines (19 ans et moins)	Multivitamines
Vitamines prénatales	Multivitamines, comprimés d'acide folique
Risque de surdose d'opioïde	Injection de naloxone, vaporisateur nasal, trousse de naloxone
Abandon du tabagisme	Thérapie de remplacement de la nicotine
Dispositif d'espacement pour inhalateurs	Dispositifs d'espacement (limite de 2 dispositifs d'espacement tous les 12 mois)
Complément en vitamine D	Produits de vitamine D sans prescription
Verrues	Traitements des verrues à l'acide salicylique

Cette liste contient exemples. Veuillez consulter la liste des médicaments des SSNA pour la liste complète des traitements admissibles : <https://nihb.express-scripts.ca/dbl>

Opérations de la pharmacie : comment participer?

Pour trouver de l'aide

Centre d'appels pour le traitement des réclamations des fournisseurs d'Express Scripts Canada (ESC) : 1-888-511-4666



Entente de facturation des services de médicaments des SSNA

Créer un compte pour vous inscrire en ligne ou téléchargez et complétez la trousse d'inscription

Télécopier le formulaire à Express Scripts Canada

Télécopieur : 1-855-622-0669
Inclure une copie d'un chèque ANNULÉ
Un numéro de fournisseur unique sera émis

Soumettre les réclamations directement

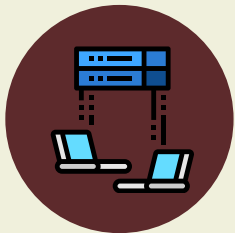
Soumettre par voie électronique ou manuellement en télécopiant le formulaire de réclamation au 1-888-249-6098

Créer un compte pour vous inscrire en ligne : <https://nihb.express-scripts.ca/NIHBProvider/enrol>

Dossier d'inscription : <https://nihb.express-scripts.ca/NIHBProvider/benefits/pharmacy?page=pharmacy-forms&benefit=pharmacy>

Formulaire de réclamations : <https://nihb.express-scripts.ca/NIHBProvider/benefits/pharmacy?page=pharmacy-forms&benefit=pharmacy>

Opérations de la pharmacie : considérations supplémentaires



Coordination des bénéficiaires

Soumettre les réclamations aux autres régimes privés ou publics en premier (exception : OHIP+)



Programme d'OHIP+ (Ontario)

Les personnes de moins de 25 ans peuvent accéder la couverture de l'un ou l'autre programme mais les réclamations ne peuvent pas être coordonnées ensemble



Soumettre des réclamations jusqu'à 1 an de la date de service

ESC acceptera les réclamations jusqu'à un an à compter de la date de service

Consulter la liste des médicaments en ligne : <https://nihb.express-scripts.ca/dbl>

Pour trouver l'entente de facturation de service de médicaments et d'autres informations sur les réclamations, visitez : <https://nihb.express-scripts.ca/NIHBProvider/benefits/pharmacy>

Pour plus d'informations sur le plan PharmaCare W de la FNHA en C.-B. visitez : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/health-drug-coverage/pharmacare-for-bc-residents/who-we-cover/first-nations-health-authority-clients>

Bureaux régionaux des SSNA : <https://canada.ca/ssna-contacts> , <https://canada.ca/nihb-contacts>